



# CQP ASSISTANT MEDICAL

## PUBLIC CONCERNÉ

- Formation « tout public »
- A partir de 16 ans

## Durée de la formation

En centre	595h h
En entreprise	735 h
Certification	35 h
Durée totale	1365 h

*La durée peut être adaptée selon les besoins et le niveau*

## PRÉ-REQUIS

Pour intégrer le dispositif de formation, il est nécessaire d'être :

- de niveau 4 ou titulaire du baccalauréat,
- secrétaire médicale (si certification non validée avoir une expérience professionnelle de 3 ans comme secrétaire médicale), assistant dentaire.

*La validation de la totalité des blocs de compétences est nécessaire en vue de l'obtention de la certification.*

*Il est impératif détenir l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU Niveau I)*

## ACCÈS A LA FORMATION

- Contrat de professionnalisation
- Formation continue salariée
- VAE

## OBJECTIFS DE FORMATION

- Valoriser l'image de la structure et assurer le relais de l'information
- Concevoir, présenter et diffuser des documents grâce à une orthographe et une syntaxe irréprochable
- Rechercher des informations à partir de sources identifiées
- Organiser le classement de l'archivage physiques et numériques
- Accueillir les visiteurs
- Gérer les flux d'appels multicanaux, la prise de rendez-vous et la tenue des agendas
- Organiser les réunions et les déplacements
- Traiter les commandes clients, les demandes d'achats et les approvisionnements
- Identifier, analyser et traiter les réclamations courantes
- Produire des tableaux statistiques
- Procéder aux formalités d'embauche et de départ des salariés
- Prendre en charge le cas échéant de manière agile les travaux de collègues de différents secrétariats



## PROGRAMME DÉTAILLÉ

L'Assistant médical exerce son activité en cabinet médical les activités suivantes sous l'autorité du médecin, généraliste ou spécialiste :

- Suivi du parcours de santé du patient
- Accueil et prise en charge administrative des patients
- Gestion du risque contaminant et des procédures de sécurité sanitaire
- Assistance opérationnelle au praticien

### BLOC 1 : SUIVI DU PARCOURS DE SANTE DU PATIENT

- Examens et soins courants en cabinet médical
- Parcours de santé et coordination
- Vaccination et dépistages
- Politiques de santé publique

### BLOC 2 : ACCUEIL ET PRISE EN CHARGE ADMINISTRATIVE DES PATIENTS

- Création et suivi d'un dossier patient
- Vocabulaire médical
- Logiciel médical
- Communication avec les patients
- Télémédecine

### BLOC 3 : HYGIENE ET QUALITÉ

- Gestion du risque contaminant
- Identito-vigilance et pharmacovigilance

### BLOC 4 : ASSISTANTE OPERATIONNELLE AU PRATICIEN HYGIENE ET QUALITE

- AFGSU Niveau 1
- Constantes et mesures
- Gestion des stocks
- Assistance technique au praticien



## MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

---

- Un espace climatisé organisé en open space et salles de cours équipées.
- Des supports pédagogiques remis aux stagiaires qui couvrent l'ensemble du référentiel de la formation.
- De la documentation professionnelle.

## METHODES PEDAGOGIQUES INNOVANTES

---

- Fonctionnement en entrées et sorties permanentes.
- Alternance d'apports théoriques et exercices d'application.
- Un module de préparation à l'épreuve finale est systématiquement proposé, il se compose d'une épreuve "à blanc" ainsi que d'un appui à la préparation du Dossier Professionnel (DP).
- Accompagnement et suivi personnalisé tout le long du parcours

## MODALITÉ D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

---

- Principalement mises en situation professionnelles et études de cas.
- Certaines compétences sont évaluées par des questionnements de type QROC de manière complémentaire aux mises en situation et études de cas.

*Les modalités d'évaluation pourront faire l'objet d'adaptation en fonction de la situation de handicap personnelle de chaque candidat à la certification professionnelle au regard du règlement de validation.*

## SANCTION DE LA FORMATION

---

- L'obtention du Titre Professionnel : certification professionnelle délivrée par le Ministère chargé de l'Emploi. Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.
- Une attestation individuelle de formation.